



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur David HAEGY	
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Madame Catherine VICTOR	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Office de Tourisme de Dijon Métropole - Modification des statuts de l'EPIC « Office de Tourisme Dijon Métropole » en lien avec la création du Bureau des Congrès

Inscrit dans le Schéma de Développement Touristique métropolitain, les travaux préalables à la création d'un Bureau des Congrès intégré à l'Office de Tourisme de Dijon Métropole ont été menés entre la fin d'année 2022 et juin 2023 en concertation avec les acteurs socio-professionnels tels que l'UMIH, le Club hôtelier, Dijon Bourgogne Events, l'aéroport de Longvic, l'OIV, l'Université de Bourgogne, la CIGV, la SNCF régionale, le pôle de compétitivité VITAGORA, l'agence d'attractivité Dijon Bourgogne Invest, le DFCO, etc., ainsi que les représentants des entreprises : CCI et Medef Côte d'Or.

La synthèse des travaux et les principales orientations pour la création du Bureau de Congrès au sein de l'Office de Tourisme ont été présentés en Conférence des Maires le 15 juin 2023.

Les objectifs du Bureau des Congrès visent à promouvoir la destination « Dijon Bourgogne » sur le marché des événements et rencontres d'affaires, être la porte d'entrée du territoire pour les organisateurs d'événements et les accompagner dans l'accueil de leurs événements, structurer la filière CONGRES et attirer plus de congrès nationaux et internationaux sur le territoire.

L'étude de marché a démontré un très bon potentiel de développement du secteur MICE (Meetings, Incentives, Conferences & Exhibitions) pour la métropole, aussi bien au niveau national qu'international. L'ambition est de doubler le nombre de manifestations accueillies/créées sur le territoire en 7 ans.

Aujourd'hui, la création du Bureau des Congrès et la possibilité d'une meilleure articulation avec l'activité du Parc des expositions et des congrès depuis sa reprise en gestion directe par la SPL Dijon Bourgogne Events constituent des atouts pour dynamiser l'attractivité de Dijon sur le segment des événements professionnels.

Ainsi, avec la création de l'agence d'attractivité Dijon Bourgogne Invest en 2022, la mise en place de la SPL Dijon Bourgogne Events et désormais le Bureau de Congrès au sein de l'Office de Tourisme se crée un écosystème cohérent au service de l'attractivité économique et touristique du territoire.

Le Bureau des Congrès et ses missions :

Le secteur des événements professionnels tels que les congrès et salons représente un enjeu important au niveau des retombées économiques et d'image du territoire.

La mission principale du Bureau des Congrès est de promouvoir la destination sur le marché des rencontres et événements d'affaires, appelé dans la filière le secteur « MICE », et d'accompagner les organisateurs, cela parfois du début jusqu'à la fin de leur manifestation. Il intervient traditionnellement au niveau de :

- La structuration de l'offre : il recense et structure l'offre de la destination, fédère et sensibilise les acteurs locaux. Il tend à une amélioration constante de l'offre et sensibilise les acteurs locaux aux attentes et aux évolutions du marché des rencontres d'affaires.
- La promotion : le Bureau des Congrès travaille à la mise en valeur de la destination et à sa visibilité.
- La commercialisation : il identifie et accompagne les porteurs de projets locaux, prospecte et recherche de nouvelles opportunités de rencontres d'affaires pour le territoire sur ses marchés cibles au plan national et à l'international.
- La structuration de l'accueil des congrès : il met en place et anime une « welcome attitude » transversale.

S'il est la porte d'entrée de tout organisateur extérieur ou local et souvent apprécié en tant qu'interlocuteur unique pour son rôle d'agrégateur de l'offre, le bureau des congrès occupe aussi un rôle sur le plan local en contribuant à stimuler la création d'événements en lien avec les filières d'excellence, ancrées dans le territoire et ainsi non délocalisables.

Le Bureau des Congrès sera un nouveau service composé de trois salariés permanents au sein de l'Office de Tourisme.

La création d'un « Club Tourisme d'Affaires » intégrant les principaux acteurs de la filière comme les équipements d'accueil, hébergeurs, agences d'événementiels, restaurateurs, transporteurs et autres prestataires concernés, permettra une prise en compte permanente des besoins des acteurs du secteur.

Les principales ressources du Bureau des Congrès seront constituées par la taxe de séjour, les partenariats et adhésions, ainsi que les commissions engendrées par les prestations revendues.

Nouveaux statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de Dijon métropole » :

Le Bureau des Congrès étant créé sous forme d'un nouveau service au sein de l'Office de Tourisme, il convient de procéder aux adaptations nécessaires au niveau des statuts de l'EPIC en lien avec ces missions et les activités qui en découlent.

Les principales modifications concernent la nouvelle dénomination proposée de l'Office de Tourisme, et la composition des membres de son Comité de direction permettant une représentation plus importante des acteurs socio-professionnels du tourisme et de l'attractivité :

- Il est ainsi proposé de faire évoluer le nom de la structure en adéquation avec cette évolution afin d'améliorer la lisibilité de la destination auprès de l'ensemble des cibles de l'Office de Tourisme ; ainsi la nouvelle dénomination de l'EPIC sera DIJON BOURGOGNE TOURISME & CONGRES
- Il s'agit ensuite de faire entrer au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de nouveaux acteurs en lien avec l'activité élargie au tourisme d'affaires tels que la CCI ;
- Enfin, ces changements sont l'occasion d'ajouter des précisions complémentaires aux articles existants comme la possibilité de réunions par visioconférence si la situation l'exige.

Le projet de modification des statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de Dijon Métropole » a été approuvé par le Comité de Direction de l'EPIC le 9 novembre 2023, afin de le soumettre à l'approbation du conseil métropolitain.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une refonte des statuts de l'Office de Tourisme mais d'utiliser l'occasion de l'installation du Bureau des congrès pour mettre à jour la rédaction initiale qui en avait été faite en 2017 lors de la création de l'EPIC.

Par l'adoption de la nouvelle dénomination DIJON BOURGOGNE TOURISME & CONGRES, et la nouvelle composition du Comité de Direction, ainsi que l'installation de l'équipe du Bureau des congrès, ce dernier est ainsi officiellement créé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code du Tourisme,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Dijon en date du 1er décembre 2016 :

- ayant approuvé la création d'un office de tourisme communautaire sous la forme d'un EPIC à compter du 1er janvier 2017 ;
- ayant adopté les statuts d'origine ;
- ayant fixé le nombre de membres du Comité de Direction à 21 titulaires et 18 suppléants, dont 12 membres conseillers communautaires (12 titulaires et 12 suppléants), 6 membres socioprofessionnels (6 titulaires et 6 suppléants) et 3 membres qualifiés dans le domaine du tourisme (3 titulaires).

Il est demandé au conseil métropolitain de se prononcer sur les modifications projetées des statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de Dijon métropole » en lien avec la création du Bureau des congrès.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la modification des statuts de l'EPIC tels que joints en annexe au présent rapport et qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2024 ;

- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous documents ou toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN